



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

**Groupe de travail inter-gouvernemental
sur le droit au développement
23^e session (16-20 mai 2022)
Point 4.3 de l'ordre du jour
Débat sur le projet de convention révisé sur
le droit au développement**

Commentaires sur les articles 3 et 4

Monsieur le Président,

Nous avons deux remarques à faire sur les articles 3 et 4.

Article 3.j)

Nous proposons la suppression de la dernière phrase de l'article 3.j pour deux raisons : 1) l'aide au développement étant bien souvent liée et/ou conditionnée, cette phrase pourrait constituer une entrave pour la mise en œuvre du futur instrument contraignant sur le droit au développement ; 2) en supprimant cette phrase, on se conformera au contenu du § 4 de l'article 8, ce qui permettra plus de clarté.

Article 4

Il manque dans cet article la formulation de « choix de développement ». Dans un monde où un seul modèle de développement est imposé à l'échelle mondiale avec des conséquences catastrophiques, il est très important pour les peuples et les États qui les représentent de pouvoir choisir leur mode de développement selon leurs besoins et leurs priorités.

Nous proposons le libellé suivant pour le paragraphe 2 de l'article 4 :

« Tous les êtres humains et tous les peuples ont le droit de participer activement, librement et utilement au **choix de développement** et au partage équitable des avantages qui **en résultent de ce développement.** »

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 17 mai 2022